

PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION

HORIZON
2020

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP

2020

Normandie

Approuvé par le CCR Normandie
le 19/12/2019

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

OPPBTP
La prévention BTP



Sommaire

Introduction sur le plan stratégique Horizon 2020.....	5
▶ Le plan stratégique Horizon 2020	6
▶ Contexte et environnement de l'agence Normandie	8
▶ Le plan régional de prévention 2020 de l'agence Normandie	8
Programme prioritaire n°1 : Développer la culture de prévention	11
▶ Sous-programme 1-2 : Outils et argumentaires	13
▶ Sous-programme 1-3 : Promotion et partenariats	15
▶ Sous-programme 1-4 : Le DUER et son Plan d'Action, une Priorité.....	18
▶ Sous-programme 1-5 : Formation professionnelle continue (FPC).....	20
▶ Sous-programme 1-6 : Formation initiale	22
Programme prioritaire n°2 : Actions ciblées	25
▶ Sous-programme 2-1 : Gestion des situations d'urgence.....	27
▶ Sous-programme 2-2 : Actions ciblées par risques prioritaires.....	29
▶ Sous-programme 2-3 : Accompagnement des CSE	32
▶ Sous-programme 2-4 : Accompagnement des grandes entreprises.....	34
▶ Sous-programme 2-5 : Accompagnement des Maîtres d'ouvrage.....	36
▶ Sous-programme 2-6 : Accompagnement des coordonnateurs SPS	38
▶ Sous-programme 2-7 : Accompagnements individuels.....	40
Programme prioritaire n°3 : Améliorer les conditions de travail.....	43
▶ Sous-programme 3-3 : Études conditions de travail	45
▶ Sous-programme 3-4 : Risques chimiques, études et outils techniques	46
Programme prioritaire n°4 : digital.....	48





INTRODUCTION SUR LE PLAN STRATEGIQUE HORIZON 2020

Alors que le Bâtiment et les Travaux Publics peuvent espérer une sortie de crise dans les années qui viennent, les défis à relever ne manquent pas.

Évolution des attentes du marché, public ou particulier, évolution de la société, défi de la rénovation énergétique, tout cela nécessite une adaptation de l'offre des entreprises, par des offres intégrées, regroupement d'entreprises, une gestion des interactions encore plus surveillée. Tout cela n'est pas sans conséquence sur l'acte de construire et donc naturellement sur la maîtrise des risques professionnels associés.

Les organisations professionnelles et syndicales du Bâtiment et des Travaux Publics soutiennent ces évolutions, en adaptant les outils et dynamiques au service des entreprises et des salariés.

Pendant les années de crise, depuis 2009, les entreprises du BTP n'ont pas relâché les efforts en prévention des risques professionnels. L'indice de fréquence des accidents du travail a baissé de près de 15% en 5 ans, plus forte baisse jamais enregistrée ! Les innovations se sont succédées pour apporter toujours plus de solutions adaptées et accessibles, tant en ce qui concerne les matériels et matériaux que les méthodes de construction et l'organisation des chantiers. La prévention est devenue un sujet de mobilisation majeur pour toutes les organisations professionnelles et syndicales, et pour un nombre croissant d'entreprises.

Le respect des hommes et des femmes du BTP, et l'amélioration continue de leurs conditions de travail, doivent trouver toute leur place dans le monde de demain, et contribuer ainsi à la poursuite de la réussite du Bâtiment et des Travaux Publics, à une image forte auprès des clients, à la capacité d'attirer les meilleurs talents, à une juste valorisation de la contribution du BTP à l'économie et la collectivité nationales.

Depuis 1947, l'OPPBTB veille à la santé et à la sécurité des salariés du Bâtiment et des Travaux Publics, selon les orientations arrêtées par les partenaires sociaux de la profession.

Le plan stratégique quinquennal HORIZON 2020 et les plans régionaux de prévention qui en sont la déclinaison régionale représentent la contribution attendue de l'Organisme pour permettre aux entreprises du BTP de relever avec succès les défis qui les attendent en prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail.

Cette année est la dernière année de ce plan. De nombreuses actions ont déjà été menées et de nombreux résultats obtenus. 2020 doit permettre de nous rapprocher encore plus des ambitions que nous poursuivons pour le plan Horizon 2020.

► LE PLAN STRATEGIQUE HORIZON 2020

Le bilan du plan Horizon 2015, réalisé au travers de ces retours d'expérience, des questionnements des membres de comités régionaux et du comité national, des expressions des collaborateurs de l'OPPBTP, des enquêtes auprès des entreprises du BTP, a permis au Conseil du Comité National d'exprimer et de définir les attentes essentielles concernant le programme stratégique de l'OPPBTP sur les prochaines années.

Il ressort donc de ce bilan, confronté aux réalités de l'environnement du BTP, que **3 enjeux sont posés prioritairement dans le BTP sur les questions de santé et sécurité au travail** :

1. Poursuivre la mobilisation des entreprises et de leurs salariés, en particulier parmi les plus petites mais pas uniquement, pour développer la prise en charge active des questions de santé et sécurité au travail au quotidien dans un contexte où les solutions sont largement disponibles.
2. Faire baisser les accidents graves et mortels. Avec entre 150 et 200 décès par an, la situation est clairement inacceptable et des actions doivent être menées résolument pour faire baisser ce nombre.
3. Relever le défi des conditions de travail et de leur amélioration : dès 2011 avec l'accord de branche pour la prévention de la pénibilité et l'amélioration des conditions de travail, le BTP a affirmé sa volonté pour faire progresser les conditions de travail, facteur d'attractivité du métier, de satisfaction et d'efficacité au quotidien. Il importe d'amplifier le mouvement.

Le Conseil du comité national a donc acté que le plan stratégique **Horizon 2020** devait se baser sur des **principes d'actions**, au nombre de 6, permettant à l'OPPBTP d'assurer au mieux, avec efficacité mais aussi efficacité sa mission de promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles auprès des acteurs de la construction et en premier lieu auprès des entreprises et des salariés du BTP.

Ces principes sont les suivants :



1. **Privilégier la dimension collective et mutualisée dans les actions et démarches de l'OPPBTP ;**



2. **Renforcer la logique de choix, de mesure et d'évaluation ;**



3. **Favoriser systématiquement une approche partenariale ;**



4. **Faire évoluer et professionnaliser davantage nos outils, tout en associant nos partenaires ;**



5. **Développer l'agilité de l'organisation, pour accompagner rapidement les changements de priorité et d'action ;**



6. **Rester attentif à l'efficacité d'emploi de nos moyens, dans un contexte d'évolution de nos ressources financières.**



Ils sont à appliquer au quotidien pour toutes actions et projets de l'OPPBTB et notamment dans le cadre des axes de travail définis, exprimés en **5 programmes prioritaires** :



- **PP1** : Culture prévention : mobiliser les entreprises avec un message positif de performance et le DUER comme porte d'entrée
- **PP2** : Renouveler les accompagnements des entreprises et des acteurs-clés de la construction, dans une approche mutualisée et ciblée, avec l'objectif prioritaire de baisse des accidents graves et mortels
- **PP3** : Conditions de travail : développer des solutions innovantes et performantes grâce aux retours d'expérience et à des études de terrain, et accompagner la mise en œuvre du compte pénibilité
- **PP4** : Stratégie digitale : une offre de prévention innovante et personnalisée accessible à tous
- **PP5** : Déployer une organisation dynamique au service du plan stratégique HORIZON 2020

Parmi ces 5 programmes prioritaires, les trois premiers sont ceux qui ont les implications les plus fortes en agence dans le cadre de l'activité opérationnelle en direction des entreprises.

Le plan Horizon 2020 propose une approche positive en prévention pour des entreprises performantes et la satisfaction de tous sur des chantiers sûrs et sains.

Il est en phase avec les axes du Plan Santé Travail 3 qui mettent notamment en avant la notion de valorisation de la santé et de la sécurité au travail — par une approche préventive et positive, par la lutte contre les risques les plus prégnants, par des approches ciblées, par la poursuite de l'amélioration des conditions de travail, élément essentiel de la qualité de vie au travail — et qui visent à organiser l'action de tous les acteurs de la prévention dans une synergie permettant des résultats concrets et mesurables tout particulièrement auprès des TPE et PME.

Nous arrivons donc dans la dernière année du plan et il s'agit en 2020 principalement de poursuivre les actions en cours et de consolider les résultats des nombreuses actions et projets menés à bien ces quatre dernières années, avant un bilan qui sera réalisé en 2021.

► CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT DE L'AGENCE NORMANDIE

A fin 2019, l'agence Normandie compte 10 collaborateurs :

- 1 Directeur d'agence
- 1 Adjoint au directeur d'agence
- 1 Assistante d'agence
- 1 Gestionnaire de formation
- 1 Formatrice
- 2 Ingénieurs de prévention
- 4 Conseillers en prévention

1 poste de conseiller en prévention est en cours de recrutement sur la Seine-Maritime.

A noter que le Directeur actuel quittera ses fonctions en fin d'année pour rejoindre la Direction du développement où il prendra en charge la Maîtrise d'ouvrage.

► LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION 2020 DE L'AGENCE NORMANDIE

Au niveau régional, le Plan régional de prévention (PRP) s'inscrit en droite ligne des orientations du plan Horizon 2020 et des orientations 2020 votées par le Conseil du Comité National en octobre 2019. Il en est la déclinaison régionale, déclinaison prenant en compte le contexte régional à savoir :

- Les axes et plans d'action des partenaires institutionnels que sont les SIST, les Carsat, la Direccte, et Aract ;
- Les actions déjà menées, les résultats déjà obtenus et les retours d'expérience associés ;
- Les ressources locales internes à l'OPPBTP mais aussi externes, dans le cadre des partenariats existants ou à construire ;
- Les problématiques spécifiques et priorités ressortant du contexte local dont l'accidentologie.

Le Plan régional de prévention organise le déploiement des actions nationales souvent menées avec le soutien ou la collaboration de la DGT, de la CNAM et d'autres acteurs nationaux, actions telles que la campagne contre les chutes de hauteur

Il permet aussi la définition et le déploiement d'actions locales en fonction des éléments de contexte cités ci-dessus.

Il convient néanmoins dans ces différents projets de favoriser ceux qui permettent de profiter au plus grand nombre, soit par des actions collectives, soit par la mutualisation des résultats et retour d'expérience réalisés.

En 2020, en cohérence avec les orientations du plan HORIZON 2020, particulièrement en ce qui concerne les programmes prioritaire 1 à 3, dans une logique de continuité avec certaines des actions menées depuis le début du plan, le PRP se focalisera notamment sur les thèmes et actions suivants (liste non exhaustive) :



- Poursuite de l'action ciblée contre les risques de chutes de hauteur dans le cadre des actions de prévention des risques les plus "accidentogènes", en partenariat avec la CNAM et les Carsat, dans le cadre d'une convention renouvelée. Cette année l'accompagnement des entreprises déjà ciblées les années précédentes sera poursuivi chaque fois que considéré comme profitable et de nouvelles cibles, en nombre limité cependant, ont été définis. Les Carsat se focaliseront plus que précédemment sur les actions envers la Maîtrise d'ouvrage.
- Dans le cadre de l'évolution de notre politique de formation professionnelle continue, un effort particulier sera fait pour faire progresser dans les entreprises les formations qui permettent de pérenniser leur démarche de prévention (formation de l'encadrement, du chargé de prévention, formation à des méthodes de prévention, etc.)
- Appropriation et déploiement d'une nouvelle offre de service de conseil et d'accompagnement des entreprises favorisant les progrès en culture prévention.
- Poursuite des actions visant à l'amélioration du dialogue social et notamment par l'accompagnement des actions des CSE et CSSCT, dans un souci de maintien et de développement dans les IRP des pratiques et échanges favorables à l'amélioration des conditions de travail
- Poursuite de la mobilisation des entreprises, avec le concours des partenaires de l'OPPBTP, organisations professionnelles, services de santé, entreprises exemplaires en prévention, sur la réalisation et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'action associé, avec l'un des outils d'évaluation présents sur le site internet www.preventionbtp.fr, le document unique étant une étape essentielle dans le développement d'une culture de prévention performante ;
- Renforcement du recueil des retours d'expérience dans une logique de mutualisation et de publication (via divers outils et média développés au niveau national, ex. : solutions chantier, cas P&P, analyse AT)

Les actions du plan de prévention de l'agence Normandie sont détaillées dans les fiches actions présentées dans les chapitres « sous-programme » ci-après.

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#01

DÉVELOPPER LA CULTURE PRÉVENTION

HORIZON
2020

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°1 : DEVELOPPER LA CULTURE DE PREVENTION

Culture prévention : mobiliser les entreprises avec un message positif de performance et le DUER/évaluation des risques professionnels comme porte d'entrée

L'objectif général de ce programme prioritaire est de favoriser le développement d'une culture de prévention et de performance au sein des entreprises du BTP et plus largement dans le secteur de la construction.

Deux approches complémentaires sont mises en œuvre :

1. **Concevoir, maintenir et mettre à disposition des outils simples et performants** et les faire connaître par l'intermédiaire de nos partenaires et par une promotion adaptée :
Outils d'évaluation des risques et de construction du plan d'action, services en ligne, outils pratiques clé en main, etc. ont été développés ces dernières années, et répondent au besoin de simplicité et de pragmatisme des entreprises et notamment des plus petites, sans pour autant sacrifier la rigueur.
2. **Déployer une approche résolument positive**, mettant en avant la prévention comme un facteur de performance pour l'entreprise et non plus seulement comme une « obligation morale » ou comme une obligation réglementaire.

Engagée avec les travaux « Dimension économique de la prévention » dits Diméco puis « Prévention et Performance », l'approche positive est une question d'état d'esprit et de conviction sur les bienfaits que les démarches de prévention peuvent apporter à l'entreprise, ses salariés et à la société dans son ensemble. Travailler à changer le regard sur la prévention passe aussi par un discours différent. En cela, notre persévérance sera essentielle.

La première approche demande aussi que nous renforçons nos actions et nos partenariats pour que l'évaluation des risques devienne une réalité concrète dans toutes les entreprises du BTP et notamment que le plan d'action en lien avec cette évaluation devienne une réalité opérationnelle. Il est indispensable de progresser sur ce point et d'augmenter la proportion des entreprises véritablement actrices de leur maîtrise des risques pour que l'on puisse tendre vers 100 % des entreprises du BTP disposant d'un document unique et d'un plan d'action de prévention concret et vivant.

Pour nous permettre de suivre la progression, les enquêtes sont régulièrement réalisées et des indicateurs d'utilisation de nos outils en ligne sont suivis au niveau national.

Il est à noter que ces approches sont aussi très clairement présentes au niveau de l'axe 1 du plan santé Travail.

Point clés

Dans le cadre de ce programme prioritaire une attention plus particulière sera portée sur les points clés suivants :

- **Renforcement des partenariats existants et développement de nouveaux partenariats pour multiplier le nombre d'entreprises ayant réalisé leur évaluation des risques.** Il est nécessaire de s'associer à des acteurs de terrain, ayant la capacité de toucher les entreprises. .
Nos efforts sont essentiellement concentrés sur l'ingénierie des outils, la catalyse et la formalisation des partenariats. Bien entendu nous continuons à agir nous-mêmes auprès des entreprises ce qui nous permet un retour d'expérience direct sur nos outils.
- En **formation professionnelle continue**, poursuite de la conception et promotion de modules « culture prévention » pour toutes les catégories de personnels (chef d'entreprise, encadrants et opérateurs. Nous poursuivons l'actualisation de notre offre de formation continue pour y intégrer des éléments favorisant le développement d'une culture de prévention, y compris à destination des grandes entreprises.
- Déploiement et promotion des outils existants, récemment conçus, et poursuite du développement de **méthodes et outils** simples et faciles d'accès permettant au plus grand nombre d'entreprises, en particulier les TPE-PME, d'engager, de structurer et faire vivre leur démarche de prévention.
- Appropriation et déploiement de **nouvelles méthodes et outils de conseil et d'accompagnement** des entreprises de BTP mettant l'accent sur les progrès en culture de prévention
- En **formation initiale**, poursuite, en collaboration avec l'éducation nationale, le CCCA-BTP et les CFA BTP, de l'intégration dans les différents cursus professionnels ou supérieurs, d'éléments favorisant le développement de réflexes de prévention et d'une culture de prévention.

Les sous-programmes

Ce programme prioritaire comporte 7 sous-programmes en lien direct avec les thèmes abordés ci-dessus.

- SP1-1 : Évaluation et mesure
- SP1-2 : Développement d'argumentaires et d'outils, 1- Offre de service pour les entreprises et 2- Approche positive
- SP1-3 : Promotion et partenariats
- SP1-4 : le DUER et son plan d'action, une priorité
- SP1-5 : Formation professionnelle continue
- SP1-6 : Formation initiale
- SP1-7 : Systèmes de management Santé et sécurité au travail

Parmi ceux-ci les **sous-programmes 1-2, 1-3, 1-4, 1-5 et 1-6** sont **déclinés en agence** dans le cadre du PRP par l'intermédiaire d'actions concrètes adaptées au contexte local.

Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.



► SOUS-PROGRAMME 1-2 : OUTILS ET ARGUMENTAIRES

Ce sous-programme comporte un axe autour de la conception, la mise à disposition aux entreprises ainsi que la maintenance et l'actualisation d'une **offre de service et d'outils**, adaptés et efficaces, pour progresser en prévention et d'un second, en soutien du premier, sur la promotion de **l'approche positive de la prévention** étayée, notamment, par nos travaux sur le lien entre **Prévention et Performance**.

2-1-1 Offre de service et outils :

Cette offre se déploie essentiellement au travers :

- des activités des agences en conseil et accompagnement des entreprises (en individuel et collectif, ex. atelier pour la réalisation du DUER et son plan d'actions, contrats d'accompagnement) en utilisant notamment une nouvelle gamme d'outils développée en 2018 et 2019
- de l'ensemble des services, outils, applications et informations proposé par le site internet preventionbtp.fr mais aussi par l'intermédiaire de « préventionbtp en direct », notre service de réponse en ligne lancé début 2019.

2-1-2 Approche positive et Prévention et Performance

Basées sur le principe qu'une action de prévention participe, voire même permet le développement de la performance de l'entreprise, les activités relatives à cet axe sont organisées autour de deux pôles :

- d'une part **la collecte et l'explicitation de cas d'école** qui permettent de démontrer l'apport de la prévention à la performance de l'entreprise (après une première étape sur des cas développant des situations de travail spécifiques, nous nous engageons dans l'étude de cas applicables à l'ensemble d'une opération, voire à l'ensemble d'une entreprise) ;
- d'autre part **les activités de promotion de l'approche positive dans laquelle s'inscrit Prévention et Performance**, par tous les moyens à notre disposition et avec le soutien de nos partenaires. En outre, une valorisation académique du sujet est étudiée pour conforter les bases théoriques de l'approche dans un cadre de recherche universitaire.

Éléments de bilan régional 2019

Deux reportages réalisés par l'agence ont été publiés dans la revue PréventionBTP :

- Mars 2019 / Rubrique « Entreprise du mois » : SIEMO - Lillebonne (76)
- Avril 2019 / Rubrique « Chantier du mois » : Chantier VINCI du Micro tunnelier - Rouen (76)

Par ailleurs,

- Un interview de l'entreprise BENART employant un salarié handicapé sera réalisé courant décembre

- Un reportage sur un chantier GRT GAZ de l'entreprise DIENYS pour une parution en 2020

Ciblage des actions (de l'action) pour 2020

FICHE-ACTION n° 1-2		
Titre		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Contribution à la production de contenus pour la revue ou pour la documentation en fonctions des opportunités rencontrés au cours de notre activité de conseil auprès des entreprises.	Tous	2020
Réalisation d'études Prévention et Performance auprès de constructeurs de maisons individuelles pour mesurer le résultat de la mise en commun d'échafaudage de pied pour plusieurs corps d'état, action que nous recommandons aux constructeurs de maisons individuelles	Adjoints / IP	2020



► SOUS-PROGRAMME 1-3 : PROMOTION ET PARTENARIATS

L'objectif du sous-programme et des actions du PRP est, au travers d'opérations de promotion nationale et locale mais aussi et surtout de partenariats avec les acteurs au contact des entreprises et des salariés de :

- Faire valoir par tous moyens de promotion et de communication l'importance de la prévention des risques professionnels et faire connaître auprès d'une majorité d'acteurs du BTP les outils et démarches qui y contribuent, notamment ceux développés par l'OPPBTP pour les entreprises du BTP. Un plan de communication est établi pour 2020.
- Conforter et poursuivre les partenariats existants, notamment ceux avec les organisations professionnelles et les services de santé au travail en assurant en particulier un rôle de promoteur et/ou d'opérateur actif pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Au niveau national, depuis début septembre 2019, dans le cadre des partenariats avec les organisations professionnelles, plus de 450 réunions, réunissant plus de 5 700 participants, ont été organisées dans les différentes agences dont plus de 230 ateliers pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques santé et sécurité au travail ce qui correspond globalement à ce qui avait été prévu dans le cadre des conventions.

Situation et contexte locaux

L'agence Normandie réalise régulièrement des actions partenariales telles que des réunions d'informations, des ateliers DUER etc... avec :

- 9 Organisations professionnelles (1 FRTP, 7 FFB, 5 CAPEB, 1 SCOP BTP)
- 8 Services de santé dont 5 dédiés BTP
- 1 DIRECCTE
- 1 Carsat

Elle entretient également des relations avec divers organisations comme : PROBTP, SMA BTP, BTP Banque, ARACT Normandie...

Éléments de bilan régional 2019

Conventions régionales en place avec toutes les OP départementales sauf CAPEB 61.

Comité de pilotage organisé chaque début d'année pour :

- Présenter le bilan de l'année N-1
- Établir le plan d'action détaillé de l'année N

2019 FRTP	
3	Participation aux réunions de la commission santé - sécurité
1	Animation journée prévention
3	Fourniture d'articles pour newsletter

2019 FFB	14	50	61	27	76 LH	76 RM	Total
R. Information	1	5	3	1	1	4	15
Participants	14	41	38	19	17	28	157
At. DUER Création	0	0	2	0	1	0	3
Participants	0	0	16	0	10	0	26
At. DUER Mise à jour	2	0	0	0	1	0	3
Participants	7	0	0	0	6	0	13
Participation aux événements OP	1	1	1	0	0	0	3
Fourniture d'articles pour newsletter	5	5	5	5	5	5	5

2019 CAPEB	14	50	61	27	76	Total
R. information	4	6		1	2	13
Participants	31	64		7	6	108
Participations aux événements OP	1	0		0	0	1
Fourniture d'articles pour newsletter	5	5		5	5	5

DIRECCTE

Nous contribuons aux travaux des groupes Plan Régional Santé Travail

SIST

Les relations avec les SIST sont bonnes et le Comité Régional de Coordination se réunit 4 fois par an, mais en dehors des ateliers risque routier organisés conjointement dans chaque département, ce partenariat ne produit que quelques actions ponctuelles (Ateliers DU, réunions RI, échange d'information...) reposant sur les relations nouées localement de personne à personne.

Ciblage des actions (de l'action) pour 2020

FICHE-ACTION n° 1-3-2		
Promotion et partenariats avec les organisations professionnelles et syndicales		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER



Comités de pilotage 2020 (Bilan 2019 et planification des actions 2020)		Jan. 2020
Animation de réunions d'informations		2020
Animation d'ateliers DUER (Création et Mise à jour)		2020
Participations aux événements du partenaires (Journées de la prévention, coulisses du bâtiment...)		2020
Participation aux commissions santé / sécurité / prévention (FRTP, FFB Normandie)		2020
Fourniture mensuelle de contenus pour diffusion dans les newsletters de partenaires		2020
Animations de demi-journées prévention pour les OS en faisant la demande (CFDT)		2020

FICHE-ACTION n° 1-3-3		
Promotion et partenariats avec les SIST		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Animation du Comité régional de coordination		Jan. 2020
Poursuite des partenariats (Ateliers DUER, réunions d'informations, fourniture d'information) existants		2020

► SOUS-PROGRAMME 1-4 : LE DUER ET SON PLAN D'ACTION, UNE PRIORITE

L'évaluation des risques et la mise en œuvre d'un plan d'action de prévention sont la pierre angulaire de toute démarche de prévention.

Afin de développer la culture prévention, l'objectif de ce sous-programme consiste à inciter par tout moyen à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) et de son plan d'action, en ciblant en premier lieu les TPE et entreprises artisanales.

- Ces dernières bénéficient depuis février 2018 d'un site dédié et d'un nouvel outil d'évaluation des risques professionnels, **monDocUnique Prem's**, plus simple d'utilisation.
- La réalisation, dans le cadre des partenariats (SP1-3) avec les organisations professionnelles et avec certains services de travail, d'ateliers de réalisation et de mise à jour du document unique avec **l'outil monDocUnique Plus** se poursuit, en fonction des besoins exprimés et des opportunités.
- La promotion des outils et services en ligne est à poursuivre et à intensifier pour les faire connaître aux entreprises qui sont prêtes et à même de mener leur démarche et à la faire vivre en autonomie.

En 2019, au travers de nos applications monDOCunique Plus et MonDOCunique Prem's, plus de 10 000 DU + plans d'action ont été générés au niveau national, ce qui porte à 35 000 environ au total, les entreprises qui utilisent ce service en 2019.

Éléments de bilan régional 2019

Ateliers DUER	14	50	61	27	76	Total
At. DUER Création	0	0	2	0	1	3
Participants	0	0	16	0	10	26
At. DUER Mise à jour	2	0	0	0	1	3
Participants	7	0	0	0	6	13

Ciblage des actions pour 2020 :

FICHE-ACTION n° 1-4		
DUER		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Poursuite de l'organisation d'ateliers DUER (Création et mise à jour) en partenariat avec : <ul style="list-style-type: none"> - Les organisations professionnelles - Les CFA 		2020



FICHE-ACTION n° 1-4		
DURER		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
- Les SIST		
Promotion des outils digitaux et notamment de MonDocUnique Prem's auprès des TPE		2020

Approuvé par le CCR Normandie le 19/12/2019

► **SOUS-PROGRAMME 1-5 : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)**

L'objectif général de ce sous-programme est de déployer, en direction des entreprises, une **offre de formation, apte à leur apporter un soutien dans leur management de la prévention.**

Pour cela, deux objectifs sont définis :

- Donner une place essentielle à la formation dans les démarches de prévention, et dans l'accompagnement des entreprises, en tant que facteur de réussite prépondérant dans la pérennisation de toute démarche.
Un parcours « prévention des risques » peut être proposé en fonction du contexte et des besoins de l'entreprise
- Proposer aux entreprises, en particulier aux grandes entreprises régionales, une offre de service formation adaptée à leurs besoins de management de la prévention et qui permette aux encadrants et à la direction de mieux remplir et assurer leur rôle dans la définition et la mise en œuvre de la démarche de prévention de l'entreprise.
Ces formations (par ex. gamme Prév'action) sont à même de les aider à concevoir, mettre en place et maintenir une démarche de prévention des risques santé et sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail et à faire progresser leur culture de prévention.

Au niveau national, et à promouvoir en région, des supports courts de formation en e-learning ont été développés (D-Clic prévention). De plus l'offre de formation présentielle est régulièrement revue pour y intégrer des méthodes pédagogiques innovantes ou des éléments d'approche positive.

Situation et contexte locaux

Éléments de bilan régional 2019

À fin 2019, nous devrions avoir réalisé un CA de 93 k€ soit 119 % de notre objectif (76 k€). En revanche, notre taux de transformation (Nb. factures / Nb. devis émis) reste faible et notre marge est à améliorer.

La promotion dans les grandes entreprises régionale > 50 n'a pas porté ses fruits cette année mais a contribué à renouer le lien avec ces entreprises et à leur faire connaître notre offre de formation.

Ciblage des actions pour 2020 :



FICHE-ACTION n° 1-5		
Formation Professionnelle Continue		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Développer la FPC pour atteindre un CA de 95 000 € notamment : <ul style="list-style-type: none">- Au travers des actions de conseil (Plans d'actions)- Au travers d'actions de promotion auprès d'entreprises > 50		2020

Approuvé par le CCR Normandie le 19/12/2019

► SOUS-PROGRAMME 1-6 : FORMATION INITIALE

Comme les années précédentes, ce sous-programme a pour objectif de développer **les compétences des jeunes en prévention des risques**, compétences qu'ils devront déployer plus tard dans les entreprises.

- Ingénierie pédagogique pour intégrer en amont la prévention dans les cursus de formation initiale (notamment programme BEST¹ adapté au BTP ; zoom chantier pour les CFA du BTP) en partenariat avec l'éducation nationale ou les académies et avec le réseau CCCA-BTP ;
- Développement d'outils pédagogiques pour les enseignants et formation des enseignants qui assurent le relai du développement des compétences auprès des jeunes ; à fin 2019 plus de 1 350 enseignants auront ouvert un compte sur le site dédié sur preventionbtp.fr et une trentaine de journées techniques auront été réalisées au [niveau national](#) ;
- Sensibilisation ou formation auprès des jeunes, notamment par l'intermédiaire du programme « 100 minutes pour la vie » qui a été réalisé en 2019 dans 112 établissements et par les cours assurés dans 17 IUT Génie Civil (programme BEST) [au niveau national](#) ;
- Sensibilisation auprès des entreprises accueillant des jeunes, en partenariat avec les CFA du BTP ;

Dans toutes ces actions et dans tous ces supports, il est important de développer les notions d'approche positive, d'approche économique et de s'attacher à proposer des méthodes pédagogiques innovantes

Ces dernières années des outils et supports innovants ont été développés, interactifs, ludiques, ambitieux sur le fond et simples sur la forme.

Il appartient aux agences d'en faire la promotion auprès des établissements d'enseignement notamment par l'intermédiaire des journées techniques enseignants proposées aux lycées et CFA du BTP, mais aussi, quand pertinent, auprès des IUT génie civil et écoles d'ingénieurs.

Situation et contexte locaux

L'agence des entretient des partenariats avec :

- 7 CFA regroupés au sein de l'association Bâtiment CFA Normandie
- 2 Etablissements d'enseignement supérieur (ESITC Caen, IUT GC Le Havre)
- L'éducation nationale (Académie de Rouen – Caen) et les lycées professionnels BTP qui en dépendent

Éléments de bilan régional 2019

Formation initiale professionnelle

- 33 Animations de sessions 100' pour la vie auxquelles ont participé 1 506 apprentis
- 3 animations de journées techniques régionales auxquelles ont assisté 36 enseignants

Formation initiale supérieure

¹ BEST : référentiel de compétence défini par l'INRS



- Fourniture des supports de cours de l'OPPBTP à l'enseignant en charge de la prévention de l'ESITC et assistance à leur utilisation
- Intervention en direct auprès des étudiants de l'ESITC de Caen (TC3 : 110, TC5 : 40) et de l'IUT GC du Havre (1^{ère} année : 75, 2^{ème} année : 158)
- Participation à la soutenance d'un mémoire de projet de fin d'étude ayant pour objet Prévention et Performance
- Fourniture de contenus prévention pour passage en boucle sur les téléviseurs installés dans les espaces de circulation de l'ESITC
- Signature d'une convention avec l'ESITC en juillet 2019

Ciblage des actions pour 2020

FICHE-ACTION n° 1-6-1		
Formation initiale professionnelle		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Animation de sessions "100 minutes pour la vie"		T1 2020
Animation de journées techniques régionales destinées aux enseignants des CFA et des lycées techniques professionnels		2020
Participation à la CSSCT de Bâtiment CFA Normandie		2020
Contact avec l'association des compagnons du devoir pour recueil de besoins et mise en place éventuelles d'actions correspondantes		

FICHE-ACTION n° 1-6-2		
Formation initiale supérieure		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Poursuite du partenariat avec l'IUT GC du Havre		2020
Poursuite du partenariat avec l'ESITC de Caen		2020

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#02

DIMINUER LES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS



HORIZON
2020

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°2 : ACTIONS CIBLEES

Si l'indice de fréquence des accidents du travail dans le BTP a tendance à baisser ces dernières années, baisse confirmée pour 2017, ces accidents conduisent à déplorer de 110 à 150 décès chaque année (130 en 2015, 112 en 2016, 120 en 2017) en France. Au niveau national comme au niveau de la région Hauts de France, la branche représente environ 26% du nombre de décès du régime général, pour environ 8% des effectifs salariés. De plus, la part réelle des décès consécutifs à une maladie professionnelle imputable au BTP est certainement bien plus élevée que les 30 décès annuels indiqués par les statistiques AT/MP pour le CTN B.

La persistance d'une mortalité élevée est particulièrement inacceptable et tout doit être mis en œuvre pour la faire baisser. C'est une condition impérative de l'attractivité du métier, de sa valorisation, c'est une exigence professionnelle incontournable. La baisse des accidents graves et mortels est l'objectif prioritaire de ce programme et de ses actions.

L'accompagnement des entreprises a toujours été et reste au cœur de la mission de l'OPPBTB et dans ces perspectives, ce programme a pour objectif d'aborder différemment l'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction en développant des actions ciblées.

Ces actions peuvent traiter d'un risque donné dont la gravité est reconnue et être à destination d'un panel d'entreprises les plus soumises à ce risque ou qui ont les moins bons résultats en termes d'accident du travail ou de maladie professionnelle (cf. SP2-2).

L'ambition au travers de ces actions ciblées est de concentrer les ressources sur un objectif bien défini, de mieux identifier et combattre les risques, de mieux accompagner les acteurs et de permettre ainsi une meilleure identification des pratiques performantes et des facteurs de réussite. Ceux-ci pourront ainsi être mieux portés à la connaissance de la profession et donc mieux mutualisés.

Il s'agit donc de mettre en œuvre des modes d'accompagnement prenant en compte quelques principes nouveaux :

- S'appuyer sur un ciblage précis (**risques principaux**, ex. chute de hauteur ; **publics spécifiques** dont les CSE et CSSCT, les maîtres d'ouvrage, les grandes entreprises, etc., dans un cadre précis et maîtrisé)
- Privilégier une approche collective et mutualisée, sur des actions et des thèmes sélectionnés par la branche du BTP avec des résultats partagés et exploitables par le plus grand nombre.
- Mettre en place une évaluation et une mesure systématique des résultats

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de veiller à :

- Optimiser l'usage de nos ressources et l'efficacité de nos actions en les déployant vers des cibles identifiées, en termes de risques et publics spécifiques.

- Passer d'une logique unique d'accompagnement individuel (dont les résultats ne sont que la somme des actions individuelles), à une logique collective et mutualisée. La recherche systématique d'un retour d'expérience de nos actions et l'exploitation de celui-ci sont effectués de façon à ce que les enseignements qui en sont tirés puissent profiter à plusieurs entreprises (du même secteur, avec les mêmes problématiques, etc.) voire à la branche dans son entièreté.
- Porter une attention particulière à l'étude des accidents du travail (voir aussi SP3-2) et à la gestion des situations d'urgence (SP2-1), toujours avec une logique de retour d'expérience et donc de mutualisation.

Lien avec le Plan santé travail 3 (PST3) et la COG 2014-2017

L'axe **PST 3** plus particulièrement en lien avec le programme prioritaire 2 (PP2) est :

- **L'axe 1 : Prévention primaire et culture de prévention.**

Dans cet axe, l'**objectif opérationnel n° 3 « mettre en œuvre une culture de prévention pour agir sur les risques professionnels prioritaires »** est particulièrement en phase avec le programme 2 car il privilégie les actions ciblées.

Il comprend notamment les actions 1.9 à 1.13 qui traitent du **risque chimique** et notamment de l'**amiante** (action 1.9), et les actions 1.14 et 1.15 destinées en priorité à la prévention des **risques de chute de hauteur**. On notera que l'action 1.15 est particulièrement axée sur la prévention des risques **en amont du chantier**, dans le cadre notamment de la **coordination SPS**.

La convention d'objectifs et de gestion (COG) 2014-2017 de la CNAM-TS met en avant dans son programme d'action 1.1, la nécessité de « **réduire les risques sur des cibles prioritaires** » et notamment ceux concernant les chutes de hauteur.

Les sous-programmes

Ce programme comporte 7 sous-programmes.

- SP2-1 : Accompagnement des entreprises en situation d'urgence
- SP2-2 : Actions ciblées par risques et publics prioritaires
- SP2-3 : Accompagnement des CHSCT & CSE
- SP2-4 : Accompagnement des grandes entreprises
- SP2-5 : Accompagnement des maîtres d'ouvrage
- SP2-6 : Coordonnateurs SPS
- SP2-7 : Accompagnement individuels d'entreprise (hors situation d'urgence)

Tous ces sous-programmes sont déclinés en agence dans le cadre du PRP par l'intermédiaire d'actions concrètes adaptées au contexte local.

Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.



► SOUS-PROGRAMME 2-1 : GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

Depuis toujours, l'organisme a été sollicité pour aider les entreprises à répondre aux situations d'urgence : accidents, mais aussi arrêts de chantiers, injonctions et courriers de mise en garde. En ces circonstances, les entreprises se tournent spontanément vers l'organisme ou y sont invitées, soit par leur organisation professionnelle, soit par l'inspection du travail ou la Carsat, en raison des compétences en conseil de l'organisme pour les entreprises du BTP.

Depuis 2016, nous avons apporté une aide à plus de 2 000 entreprises en situation d'urgence au niveau national.

En 2020, en continuité avec les actions menées depuis le début du plan Horizon 2020, nous continuerons à :

- Apporter un soutien et proposer un accompagnement à toute entreprise en situation d'urgence qui nous sollicite, (AT grave ou mortel, arrêt de chantier, mise en demeure de la Direccte, menace de PV ou d'injonction), l'objectif étant d'aider à résoudre cette situation de crise.
- Pour tout AT grave ou mortel dont l'OPPBTP aura connaissance, prendre contact en vue de réaliser une analyse d'accident et proposer une action d'amélioration de la situation en prévention dans l'entreprise.

Les retours d'expérience de ces interventions permettront de mutualiser les enseignements qui en seront tirés, notamment grâce à l'application d'enregistrement et d'analyse des données des accidents du travail portés à notre connaissance, développée dans le cadre du sous-programme 3-2.

Éléments de bilan régional 2019

Intervention suite AT grave ou mortel	26
Intervention suite arrêt de chantier	2
Intervention suite injonction	4

Les AT de Normandie seront présentés à la réunion du CCR de décembre.

Ciblage des actions pour 2020

Dans ce sous-programme, le ciblage est opéré par la situation de l'entreprise. Les situations d'urgence sont limitativement définies (AT grave ou mortel, arrêt de chantier, mise en demeure Direccte, injonction CARSAT, intention PV)

FICHE-ACTION n° 2-1

Accompagnement des entreprises en situation d'urgence

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Assistance entreprises en situation d'urgence pour les aider à sortir de cette situation		2020
Accompagnement des entreprises à la suite d'une situation d'urgence pour éviter la reproduction de celle-ci		2020

Approuvé par le CCR Normandie le 19/12/2019



► SOUS-PROGRAMME 2-2 : ACTIONS CIBLEES PAR RISQUES PRIORITAIRES

Dans le cadre de la construction du plan stratégique Horizon 2020, le principe d'action « Privilégier la dimension collective et mutualisée dans les actions et démarches de l'OPPBTP » nous amène à favoriser les **accompagnements d'entreprises ciblées dans le cadre d'actions collectives liées à un risque déterminé**. La baisse des accidents graves et mortels est l'objectif prioritaire de ces actions collectives ciblées.

Parmi les risques prioritaires, **les chutes de hauteur** sont l'objet depuis 2014 d'une attention particulière. En effet, les chutes de hauteur sont un risque majeur dans le BTP. A l'occasion d'une initiative de l'État qui a placé les chutes de hauteur dans le BTP parmi les priorités de l'Inspection du Travail en 2015, l'OPPBTP a lancé dès mai 2014, une action nationale sur ce thème, cette action s'est prolongée dans le cadre d'une des actions du PST3, l'action 1.14 dont l'objet général est la promotion de la prévention des risques de chute de hauteur et qui rassemble notamment État, Cnam, MSA, ANACT.

Outre cette action générale de communication et de promotion de la prévention du risque de chute, dans le cadre d'une convention de partenariat renouvelée en 2019 entre l'OPPBTP et la CNAM, des actions spécifiques de diagnostics et d'accompagnement des entreprises sont poursuivies.

En 2019, une nouvelle action ciblée, de prévention du **risque hyperbare** a été engagée. L'année 2019 a été consacrée à préparer l'action, notamment par la constitution d'une équipe dédiée de conseillers en prévention qui ont été formés aux spécificités des activités concernées, essentiellement les travaux en milieu sous-marin, et aux risques associés à ces activités.

L'action d'accompagnement des entreprises est prévue sur l'année 2020. Elle n'est pas organisée par agence, l'équipe de conseillers formés se répartissant les quelques 100 entreprises concernées en France.

Elle n'est donc pas incluse dans ce plan régional de prévention.

ACTION « RISQUE CHUTE DE HAUTEUR »

Après une première période de 4 années dans le cadre du 1^{er} partenariat avec la Cnam, ce sont plus de 5300 actions de conseils, et 464 actions structurantes (démarches d'accompagnements et contrats d'accompagnement) et 1300 actions de formations (5800 inscrits soit 7500 jours de formation) qui ont été réalisées entre le début de la campagne et aujourd'hui par les équipes opérationnelles de l'OPPBTP de l'ensemble des régions.

Profitant donc de l'expérience acquise, nous souhaitons aller plus loin avec les entreprises concernées. Cela passe par des accompagnements techniques et réglementaires, prolongés dans la durée sur le champ de l'organisation et de la culture prévention, à déterminer selon le niveau d'engagement du chef d'entreprise.

Ce principe a été mis en œuvre dès 2018 et en 2019 dans les accompagnements menés. Il sera poursuivi en 2020. Il est en effet essentiel pour pérenniser la réduction de ce risque sur les chantiers, au-delà du premier palier technique et réglementaire.

Éléments de bilan régional 2019

Cible		Nb. Ent.	Cibles 2019	Ent. accompagnées	Nb. Diag.
1	Ent. De la campagne 2014-2018	229	44	8	
2	Ent. 20-49 adhérentes UNCP	65			
3	Ent. 10-49 Charpente couverture	146	10	6	
4	Façadiers > 20	53	8	1	
5	Ent. en situation d'urgence			4	
6	Constructeurs de maisons individuelles	50	23	12	
Total			85	31	33

Animation de 23 réunions sur les Travaux en hauteur auxquelles ont participé 220 entreprises

Ciblage des actions pour 2020

En 2020 les cibles sont celles qui ont été définies en 2019 à savoir :

- Entreprises du **cœur de cible initial accompagnées et/ou diagnostiquées** par l'OPPBTP : 20 à 49 salariés dans les métiers de couverture-bardage, charpente, maçonnerie gros-œuvre, traitement de l'amiante et constructions métalliques (4 codes risques) ;
- Entreprises de **couverture** 20-49 adhérentes à l'UNCP sur mobilisation de leur syndicat et qui n'ont pas bénéficié de l'accompagnement en première phase (environ 60 à 80 entreprises au niveau national) cf. convention nationale de juillet 2018 avec l'Union Nationale de Couverture Plomberie ;
- Entreprises de « Charpentes » (4391a) et de « Couverture par éléments » (4391b), les deux métiers à plus forte sinistralité sur les chutes de hauteur, en particulier sur les deux tranches d'effectif 10-19 (environ 1315 entreprises au niveau national) et 20-49 (528 entreprises au niveau national) ; ce qui comprend notamment :
 - o Les **activités de bardage** 4391b dans le métier « couverture par éléments » ce qui nous permettra d'avoir une attention particulière sur cette activité de **façadier** fortement exposée ; 10-49
 - o Les entreprises du **cœur de cible initial** accompagnées et/ou diagnostiquées par les CARSAT (879 entreprises avec diag initial et final) ;

Contexte régional et stratégie opérationnelle

Cible 1

En dehors de 6 entreprises pour lesquelles il existe encore une marge de progression et que nous accompagnerons l'an prochain, la cible 1 est épuisée et c'est les cibles 3 et 4 qui retiendront notre attention.

Cible 2



La plupart des entreprises de cette cible ont été traitées au cours de la campagne 2014-2018 et celles qui ne l'ont pas été et souhaitent l'être doivent se manifester auprès de nous. Cette cible est donc marginale et nous n'avons pas de stratégie particulière vis-à-vis d'elle. Nous nous contenterons de traiter les entreprises qui nous contacteront s'il en y en a.

Cible 3

Nous nous efforcerons l'an prochain de traiter des entreprises de la cible 3 inconnues de nos services de manière à pouvoir en accompagner certaines sur fin 2020 et 2021. « Traiter », signifie que nous contacterons ces entreprises inconnues avec, dans un premier temps, l'intention d'évaluer leur niveau de culture prévention, en utilisant par exemple la fiche créée à cet effet. Nous ne réaliserons un diagnostic Travaux en Hauteur dans un 2^{ème} temps que si nous estimons que les conditions sont réunies (Niveau de culture suffisant, dirigeant motivé, axe de progression clairement identifié...) pour qu'un accompagnement puisse être mis en place dans un 3^{ème} temps. Cet objectif est atteignable, puisqu'il reste 38 entreprises inconnues dans cette cible, à condition de commencer à prendre les rendez-vous en T4 2019 pour rencontrer ces entreprises dès janvier 2020.

En appliquant le taux de transformation de 60% observé sur la campagne 2014-2018, on peut estimer que nos efforts par rapport à cette cible déboucheront sur **# 23 diagnostics TH initiaux et 16 accompagnements.**

Cible 4

Nous retiendrions une douzaine d'entreprises de cette cible, que nous aborderons avec la même démarche que la cible 3. Compte-tenu des taux de transformation, les actions sur cette cible devraient produire **#7 diagnostics TH initiaux et 5 accompagnements.**

Cible 5

Quelques entreprises nous arriveront via les situations d'urgences que nous traiterons « au fil de l'eau » à la place d'entreprises appartenant aux autres cibles.

FICHE-ACTION n°2-2-1		
Risque de chute de hauteur		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Terminer les #15 contrats d'accompagnements signés en 2019		S1 2020
Réaliser 45 diagnostics TH (30 initiaux et 15 finaux)		2020
Accompagner 27 entreprises		2020

► **SOUS-PROGRAMME 2-3 : ACCOMPAGNEMENT DES CSE**

Ce sous-programme s'inscrit dans le programme prioritaire 2 dont les finalités sont de diminuer les accidents du travail graves et mortels en renouvelant l'accompagnement des entreprises et **des acteurs clés de la construction** dans une approche mutualisée et ciblée.

Organisme paritaire, l'OPPBTP a vocation à s'adresser tant aux chefs d'entreprises qu'aux salariés et à leurs représentants. Aussi, l'accompagnement des CSE et CSSCT, actuels et futurs, organes essentiels de prévention au sein des entreprises, s'inscrit naturellement dans le cadre de l'accompagnement opérationnel de terrain.

La mutation du système (CHSCT vers CSE) sera terminée en 2020. Outre l'identification des CSE créés, il nous est nécessaire de recueillir leurs besoins afin de positionner notre offre de service au plus juste et d'être présents de façon renforcée au côté des CSSCT créés pour les accompagner dans leur mission.

Ces comités restent l'instance privilégiée pour accompagner à la fois les salariés et les chefs d'entreprise dans leur démarche commune de prévention. Notre enjeu : contribuer au bon fonctionnement de ces IRP dans un contexte global de performance de l'entreprise.

Situation et contexte locaux

Il existe 170 CHSCT référencés en Normandie dans la base de données de l'OPPBTP.

Éléments de bilan régional 2019

À fin octobre 2019, l'agence a participé à 23 réunions à rapporter à un objectif annuel de 50 participations. Cet écart s'explique par :

- L'absence d'invitation de la part de certaines entreprises
- L'absence de planning annuel des réunions
- La replanification de réunions au dernier moment
- Les réunions de différentes entreprises planifiées au même moment

Ciblage des actions pour 2020

L'ensemble des CSE créés en lieu et place des CHSCT.

Sauf exception ou sollicitation, les CSE des entreprises de moins de 50 salariés seront accompagnés essentiellement au travers des services et de l'espace dédié accessibles sur le site internet preventionbtp.fr.

Nous participerons dans la mesure du possible :

- A toutes les 1ères réunions de CSSCT
- Au CSE des filiales de grandes entreprises avec lesquelles existent des conventions nationales partenariat (Eurovia, Colas, Spie...) ou en cours de diagnostic ICSI

Nous participerons auprès de 14 entreprises à la réalisation d'un baromètre national destiné à faire le point sur les besoins des CSE / CSSCT en vue d'ajuster notre offre de service.



FICHE-ACTION n° 2-3

Accompagnement des CSE

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Participations aux CSE / CSSCT		
Réalisation de baromètres auprès de 14 CSE		

Approuvé par le CCR Normandie le 19/12/2019

► SOUS-PROGRAMME 2-4 : ACCOMPAGNEMENT DES GRANDES ENTREPRISES

L'objectif général de ce sous-programme est de renforcer les relations de confiance avec les grands groupes, de travailler sur les solutions et démarche de prévention mises en œuvre et à venir et de développer des prestations adaptées. **Ce travail en profondeur permettra de collecter des enseignements, notamment sur les sujets de culture de prévention, qui pourront être mis à disposition de l'ensemble de la profession.**

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- Construire, mettre en œuvre et **organiser en région la déclinaison des conventions nationales entre grands groupes et OPPBTP** et mettre en place des éléments pour mesurer l'impact des actions,
- Poursuivre la mise en œuvre en collaboration avec l'ICSI, de **diagnostics culture sécurité dans les grandes entreprises** intéressées (9 ont été réalisés sur 2018-2019 au niveau national, 3 sont prévus sur 2020), expérimenter les accompagnements dans la mise en œuvre du plan d'action associé, et consolider les compétences opérationnelles correspondantes pour l'équipe dédiée, composée notamment de collaborateurs des agences.
- Construire grâce à l'expérience collectée et promouvoir au niveau national et régionale une **offre de service conseil et formation adaptée aux contextes des grandes entreprises.**

Éléments de bilan régional 2019

Analyses AT		Participation CHSCT	21
Autres actions de conseil	10	Préchan	1
Conseil technique terrain	11	Diag. atelier bois	1
Accompagnement		Questions de prévention	16
DDP		Journées sécurité	4
DU individuel	4	Nb. total actions GE	68

Ciblage des actions pour 2020



FICHE-ACTION n° 2-4		
Grandes entreprises		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Réaliser auprès des filiales des GBF toutes les actions résultant de la déclinaison régionale des conventions nationales		2020
Parce que les GE sont un vivier pour la FPC, le travail avec les CSE, les REX (VTT, articles...), il faut absolument affiner notre connaissance des grandes entreprises de Normandie <u>qui ne sont pas des filiales de GBF</u> (Ex. Lassarat, SFEE...). L'agence doit avoir un <u>contact régulier</u> avec ces GE pour faire un recueil de besoins et, le cas échéant, proposer des actions. En dehors des participations aux CSE traitées dans le SP 2-3, l'animation de journées sécurité est un bon moyen de mettre un pied dans ces entreprises et doit être intensifié.		2020

Approuvé par le CCR Normandie le 19/12/2019

► SOUS-PROGRAMME 2-5 : ACCOMPAGNEMENT DES MAÎTRES D'OUVRAGE

En tant que donneurs d'ordres, les maîtres d'ouvrage jouent un rôle important dans l'organisation des opérations en termes de santé et sécurité au travail. Ils sont quotidiennement confrontés aux questions de prévention des risques professionnels, que ce soit pour leurs agents ou pour les équipes des entreprises qu'ils font intervenir.

Par ailleurs, pour les grands donneurs d'ordre industriels, l'application de standards internationaux - et notamment sociétaux - les conduisent à mener une politique prévention incluant leurs sous-traitants.

De son côté, la profession du BTP exprime régulièrement de fortes attentes quant à l'implication des Maîtres d'ouvrage et de leurs contractants dans les actions de prévention.

L'objectif de ce sous-programme pour 2020 est essentiellement de déployer le partenariat LCA²/FFB/CNAM/OPPBTP en fonction des dynamiques régionales.

Les autres actions d'accompagnement ou partenariats possibles seront étudiées au coup par coup en fonction de la valeur ajoutée qu'elles présentent, évaluée en collaboration avec la direction du développement. Un retour d'expérience sera organisé et partagé avec la direction du développement.

Situation et contexte locaux

L'agence a démarré en 2018 une campagne d'action auprès des CMI, en partenariat avec LCA, pour améliorer la prévention sur les chantiers de maisons individuelles sur les axes suivants :

- Bases vie
- Remblaiement des fouilles
- Echafaudage de pied commun à plusieurs corps d'états
- Protection de trémies
- PPSPS simplifiés

Éléments de bilan régional 2019

Dans le cadre de cette action, nous avons :

- Organisé 19 réunions de sensibilisation auxquelles ont participé 211 personnes
- Accompagné 21 Constructeurs de maisons individuelles
- Formé 36 personnes à la rédaction des PPSPS simplifiés.

Ciblage des actions pour 2020

Les entreprises du réseau LCA

² LCA les constructeurs Aménageurs



FICHE-ACTION n° 2-5		
Accompagnement des maîtres d'ouvrage		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Poursuivre l'action de manière à ce que les progrès observés chez certains CMI deviennent pérennes		
Répondre, dans la limite de nos priorités, aux demandes des grandes maîtrises régionales (Rouen métropole, Caen La Mer, DRAC...)		

Approuvé par le CCR Normandie le 19/12/2019

► SOUS-PROGRAMME 2-6 : ACCOMPAGNEMENT DES COORDONNATEURS SPS

L'objectif de ce sous-programme est :

- d'une part, d'apporter tout le soutien nécessaire à la coordination Sécurité et protection de la santé et à ses acteurs essentiels, les coordonnateurs SPS, pour que les objectifs de prévention des dispositions de coordination SPS soient mieux atteints et que chaque acteur soit gagnant : entreprises, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre et salariés du BTP.
- d'autre part de la développer pour en faire un levier essentiel de la culture prévention.

Pour ce faire, au niveau national, les actions suivantes sont engagées.

- Suivi auprès de l'État des évolutions réglementaires et participation à l'évaluation et aux évolutions du dispositif actuel de formation ;
- Établissement de guides et référentiels métiers ;
- À la suite de la réalisation par les instances représentatives de la profession SPS d'un « livre blanc » de la coordination SPS et de la réunion de bilan organisée en mars 2019, soutien aux groupes de travail créés pour mettre en œuvre les recommandations du « livre blanc ».

Depuis le lancement des rencontres SPS, 206 réunions rassemblant près de 4300 coordonnateurs SPS ont eu lieu France entière (présence moyenne de 22 CSPS par réunion). En 2019, l'espace internet dédié à la CSPS et aux rencontres régionales a été consulté environ 1100 fois.

Éléments de bilan régional 2019

- Organisation et coanimation avec la Carsat de 3 réunions du réseau CSPS Normand :
 - 25/01/2019 – Thème : La réhabilitation en milieu occupé - 26 participants
 - 21/06/2019 – Thème(s) : Stabilisation provisoire - 24 participants
 - 08/11/2019 - Thème : Prévention du risque Plomb/Silice – 20 participants
- Mise à disposition de contenus dans l'espace CSPS du site PréventionBTP.fr

Ciblage des actions pour 2020

FICHE-ACTION n° 2-6		
Accompagnement des coordonnateurs SPS		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Organisation et co-animation avec la Carsat de 3 réunions du réseau CSPS Normand :		2020
✓ 14/02/2020 Epaignes (14) Risque incendie		



FICHE-ACTION n° 2-6		
Accompagnement des coordonnateurs SPS		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 19/06/2020 CFA Caen (14) Risque heurt Engins / Piétons ✓ 06/11/2020 CFA Rouen (76) Harmonisation des PPSPS 		

Approuvé par le CCR Normandie le 19/12/2019

► SOUS-PROGRAMME 2-7 : ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

Horizon 2015 avait fait de l'accompagnement des entreprises un point central. Avec Horizon 2020, l'accent est mis sur les cibles prioritaires (voir les autres sous-programmes).

Les priorités pour 2020, en continuité avec les années précédentes sont :

- Un ciblage prioritaire des accompagnements individuels sur les entreprises pour lesquelles cet accompagnement sera susceptible de produire des résultats exploitables pour toute la profession et sur les entreprises qui seront naturellement des relais d'une culture de prévention performante,
- La mise en œuvre de méthodes et moyens permettant l'application du principe de mutualisation des actions menées en accompagnement.

Éléments de bilan régional 2019

Réseau CAP Prévention

Nb. adhérents	334
Nb. adhérents actifs en 2019	298
Nouveaux adhérents 2019	5
Nb. réunions organisées en 2019	15
Nb. participants aux réunions en 2019	103
Nb. moyen de participants / réunions en 2019	6,9

FICHE-ACTION n° 2-7-2		
CAP Prévention		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<p>Développer le réseau CAP en s'efforçant de recruter des membres <u>actifs</u>, notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrant l'action d'adhésion de manière systématique dans les PA - Invitant nos interlocuteurs prévention dans les OP pour qu'ils puissent parler du réseau à leurs adhérents - Organisant des réunions CAP spécifiques à l'attention d'un groupe d'adhérents d'une OP (Jeunes dirigeants, femmes d'artisans...) - Présentant le réseau dans les réunions de CSE / CSSCT et en invitant les QSE ou des membres de CSSCT 		2020



FICHE-ACTION n° 2-7-2		
CAP Prévention		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Animer les réunions CAP sur les sujets : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mars (9 au 23) - Réussir l'intégration des travailleurs temporaires. Les étapes clés pour une mission réussie ! ✓ Juin (8 au 19) - Les 10 ans de CAP ✓ Octobre (5 au 16) - Arrimage des charges sur les véhicules routier 		2020

Approuvé par le CCR Normandie le 19/12/2019

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#03

**AMÉLIORER
LES CONDITIONS
DE TRAVAIL**

**HORIZON
2020**

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°3 : AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

De nombreuses études et analyses techniques développées dans le cadre du plan HORIZON 2015 ont démontré le potentiel d'innovation et de diffusion pour des solutions performantes d'amélioration des conditions de travail, favorables à la prévention de l'usure professionnelle et au maintien dans l'emploi.

En particulier, l'exploitation systématique des retours d'expérience lors des actions de terrain des conseillers de l'OPPBTB, des innovations proposées par les entreprises, fabricants de matériaux et matériels ou entreprises du BTP, permet de construire des bases de solutions facilement exploitables par les entreprises

L'objectif de ce 3^{ème} programme stratégique porte donc sur l'amélioration des conditions de travail grâce au développement de **solutions innovantes issues de travaux d'études et d'observation sur les chantiers, de retours d'expérience des actions de terrain** des personnels de l'Organisme et de certains services de santé partenaires.

Les études seront généralement conduites dans le cadre de partenariats avec les syndicats professionnels et les fabricants de matériels et matériaux y seront chaque fois que possible associés pour assurer une meilleure mise en application des solutions trouvées.

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de veiller à :

- Faire évoluer et maintenir la base de données « Conditions de travail », à partir des retours d'expérience de terrain, dont les analyses d'accidents du travail à partir de l'application de saisie et exploitation des données développée et livrée en 2019) ;
- Développer, en partenariat avec les organisations professionnelles et/ou syndicats de métiers et les Services de santé au travail les « études métiers et conditions de travail » ;
- Réaliser des études techniques et actions de veille en collaboration avec d'autres organismes ;
- Formuler des préconisations aux constructeurs, distributeurs et normalisateurs, sur la base des résultats des études techniques et des participations aux commissions de normalisation.

Lien avec le Plan santé travail 3 (PST 3)

L'axe du **PST 3** plus particulièrement en lien avec le programme prioritaire 3 (PP3) est :

- **L'axe 1 : Prévention primaire et culture de prévention.**

Dans cet axe, **l'objectif opérationnel n° 2 qui concerne « l'usure professionnelle »** est en convergence avec les objectifs du PP3.

Les actions 1.6 « **Évaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des TMS** » et 1.7, « **Agir en amont sur la conception des équipements et des lieux de travail** » sont à rapprocher des objectifs des sous-programmes du PP3.

Les sous-programmes

Ce programme comporte 7 sous-programmes.

- SP3-1 : Pénibilité
- SP3-2 : Base de données « Solutions Conditions de travail »
- SP3-3 : Études « Conditions de travail »
- SP3-4 : Risque chimique - Études et outils techniques (et notamment risque amiante et silice)
- SP3-5 : Constructeurs et normalisation

Ces sous-programmes sont plus spécifiquement pilotés par la direction technique de l'OPPBTB.

Néanmoins, les agences y contribuent de façon notable par la mise à disposition de collaborateurs pour les études risques chimiques (SP3-4), et pour les études métiers et conditions de travail (SP3-3), et par le recueil de situations et solutions « conditions de travail » et l'analyse des accidents du travail portés à notre connaissance (SP3.2)

Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.



► SOUS-PROGRAMME 3-3 : ÉTUDES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les objectifs de ce sous-programme sont de :

- Mettre en place les méthodes et moyens nécessaires à la réalisation chaque année d'études « métiers » en partenariat avec les organisations professionnelles intéressées et avec le soutien essentiel des services de santé. 5 à 10 études par an sont envisagées,
- Engager des études de fond sur des sujets de prévention d'actualité : par ex. Impact du Lean Construction et des chantiers 5S en liaison avec la FFB/UMGO ; développement des synergies BIM et Prévention avec les partenaires du Plan de Transition Numérique ; impact des Robots d'Assistance Physique (RAP) en matière de prévention, etc.

En agence, certains collaborateurs ont été formés comme superviseur ou intervenant dans ces études au côté des services de santé. Ils sont sollicités en fonction du déclenchement de chaque étude, une fois les projets validés par les organisations professionnelles.

Au niveau national, à fin 2019, 6 études métiers sont l'objet de commissions d'amélioration (étancheurs, démolisseurs, coffreurs-bancheurs, maçons, serruriers, canalisateurs) pour définir le plan d'action d'amélioration des conditions de travail, 3 sont en cours de phase d'observation (couvreur, plâtriers, électriciens) et 2 sont en cours de réflexion.

Situation et contexte locaux

Un conseiller de l'agence a été formé à la conduite des études métier.

Éléments de bilan régional 2019

Participation à l'étude métier Canalisateurs

Ciblage des actions pour 2020

FICHE-ACTION n° 3-2		
Etudes conditions de travail		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Pilotage de l'étude métiers "Plaquistes"		2020

► SOUS-PROGRAMME 3-4 : RISQUES CHIMIQUES, ETUDES ET OUTILS TECHNIQUES

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- de participer activement à la connaissance scientifique, académique et opérationnelle sur les risques chimiques les plus importants et notamment les risques amiante et silice et certains risques émergents.

À ce titre, l'OPPBTP est partie prenante dans certains projets conséquents au niveau national (ex. projet PMAi : étude et état des lieux sur les risques liés aux particules minérales allongées d'intérêt) et contribue à l'alimentation de la base de données « Carto amiante » sur les valeurs d'empoussièrément en fonction des situations de travail et des modes opératoires.

Le bilan à fin 2019 de ces actions est très positif, avec notamment, pour Carto Amiante, la publication de deux rapports et un troisième en préparation, rassemblant plus de 1000 mesures réalisées sur l'ensemble des régions.

- d'aider les entreprises à mettre en œuvre concrètement la prévention du risque chimique, en leur fournissant **des bases de connaissance complètes (bases de données, conseils de prévention associés) et des outils informatiques adaptés à leur métier** (ex. module d'évaluation du risque chimique présent sur l'espace e-service du site PreventionBTP).

Fin 2019, une quinzaine de règles de l'art SS4 sont finalisées en partenariat avec les organisations professionnelles et seront proposées à la profession via une application accessible à tous.

L'appropriation par les entreprises de ces supports de prévention et leur déploiement sur le terrain contribuent à l'amélioration des conditions de travail des salariés.

Éléments de bilan régional 2019

Un conseiller de l'agence a été formé à la supervision des chantiers CARTO Amiante et Silice.

Ciblage des actions pour 2020

FICHE-ACTION n° 3-4		
Risques chimiques, études et outils techniques		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Superviser les chantiers CARTO Amiante de Normandie et si besoin donner un coup de main sur les régions périphériques		2020
Superviser les chantiers CARTO Silice de Normandie et si besoin donner un coup de main sur les régions périphériques		2020

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#04

**DÉVELOPPER
DES SOLUTIONS
DIGITALES
AU SERVICE
DE LA PRÉVENTION**

**HORIZON
2020**

PLAN STRATÉGIQUE
PRÉVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°4 : DIGITAL

Stratégie digitale : des solutions innovantes pour démultiplier notre action et faciliter la prévention.

Il s'agit de faciliter la prévention, en développant une stratégie digitale et des outils numériques en mesure de toucher chaque entreprise du Bâtiment et des Travaux Publics, et de leur apporter des services personnalisés partout et tout le temps

En nous appuyant sur les travaux et résultats obtenus depuis le début du plan, nous poursuivons notre chemin pour que la prévention soit perçue positivement et soit effectivement accessible et simple à mettre en œuvre, au travers de l'utilisation des moyens du Digital.

Objectif : un service personnalisé à chaque entreprise, voire à chaque salarié du BTP.

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de :

- Faire évoluer en permanence notre site internet preventionbtp.fr et les services proposés pour mieux répondre aux besoins et attentes des entreprises : poursuivre le travail déjà engagé sur la personnalisation du parcours des visiteurs du site preventionbtp.fr, aider les entreprises à passer à l'action en leur proposant, en fonction de leurs problématiques de mettre en œuvre des actions concrètes grâce aux services et outils disponibles sur le site internet preventionbtp.fr.

Un travail de fond est réalisé depuis 2019 pour faire évoluer notablement l'offre de service digitale de l'OPPBTP : plus de simplicité, plus de pertinence, plus d'efficacité ; y compris en mobilité, pour faciliter la prévention sur et depuis le terrain. À noter que fin 2019, les visites sur preventionbtp.fr, additionnées à celles de monDOCunique Prem's et celles de PréventionBTP en Direct se monteront à plus 1 800 000 [pour toute la France](#).

Les sous-programmes

Ce programme comporte en 2020 2 sous-programmes (intégration des sous-programmes antérieurs SP4-3 et SP4-4 dans le SP 4-2).

- SP4-1 : Politique digitale future de l'OPPBTP
- SP4-2 : Refonte de l'écosystème digital

Ces sous-programmes sont pilotés par la direction Communication de l'OPPBTP avec le soutien et la contribution des agences pour participer à certains projets.

NB : Préventionbtp-en-direct (« l'agence en ligne ») qui faisait l'objet d'un projet en 2017 et 2018 est opérationnel depuis mi 2018. Ce service est maintenant intégré à l'offre de service proposée aux entreprises et salariés grâce à la contribution active de collaborateurs des agences.

www.preventionbtp.fr
www.oppbtp.com



Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

AGENCE xxx

Coordonnées Agence

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

OPP3TP
La prévention BTP